

Conseil communal de Lausanne

Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts :
« **Moins de feux rouges pour plus de fluidité ?** »

Rapport de la commission n°96, séance du 25 janvier 2018

Sont présentes / présents :

Rapporteur :	M. Pierre Conscience	Ensemble à Gauche
Membres :	Mme Anne-Françoise Decollogny	Socialiste
	M. Roland Philipoz	Socialiste
	M. Pedro Martin	Socialiste
	M. Mathieu Maillard	Libéral-Radical
	M. Nicolas Tripet	Libéral-Radical
	M. Vincent Rossi	Les Verts
	Mme Karine Roch	Les Verts
	M. Axel Marion	Le Centre
	M. Jean-Luc Chollet	UDC
Est excusé :	M. Cédric Fracheboud	Libéral-conservateur
Est absent :	M. Filippo Rivolaz	Socialiste

Pour l'administration communale :

Mme Florence Germond	Directrice des finances et de la mobilité
M. Patrick Etournaud	Chef du Service des routes et de la mobilité
M. Miguel Oro	Chef de section du Service des routes et de la mobilité
Mme. Eliana CARO-Panico	Secrétaire du Service des routes et de la mobilité

Le **président** ouvre la séance à 17h05 et passe la parole au postulant pour qu'il présente de façon succincte la démarche de son postulat :

Le **Postulant** explique que son initiative se fonde sur un constat que tout le monde peut faire : la ville de Lausanne est engorgée au niveau de son trafic routier, spécialement aux heures de pointe où la circulation est extrêmement difficile. Plusieurs raisons l'expliquent, notamment les différents travaux d'envergure que la Municipalité a lancés et qui ont pour but de concrétiser la mutation de notre ville, en particulier dans le cadre du projet Métamorphose ainsi que de l'entretien du réseau existant.

Ces différents chantiers, nécessaires, amènent des perturbations dans le trafic. Toutefois, ils ont permis d'observer qu'à plusieurs endroits de notre cité, les feux ont, par obligation, dû passer à l'orange clignotant, ramenant les règles de la circulation aux règles de base, « priorité de droite » et « céder le passage » en tête. Sont cités en exemple les carrefours de la place de l'Ours ou celui devant le parc Mont-Repos (les travaux viennent de se terminer), où la mise à l'orange rend le trafic plus fluide et les automobilistes plus attentifs.

On a pu également lire que le Canton de Genève avait fait les mêmes constats que les postulants et allait tenter l'expérience que demande le postulant.

Ce constat amène donc les postulants à proposer à la Municipalité d'étudier sérieusement la possibilité de supprimer un certain nombre de feux de signalisation lorsque la sécurité, notamment piétonne, le permet, dans le but, non pas d'augmenter le trafic routier, mais bien de le fluidifier, ceci tant pour des raisons de confort des usagers que de baisse des nuisances sonores et écologiques.

Fort de ce constat, les postulants demandent que la Municipalité :

- réalise un état des lieux des feux de signalisation dont l'utilité n'est pas sécuritaire ;

- étudie l'opportunité de supprimer les feux de signalisation n'apportant pas de plus-values sécuritaires et de les remplacer par des « céder le passage » et des « stop » aux endroits où cela semble approprié ;
- tente de fluidifier le trafic routier en ville de Lausanne.

Avant d'entamer la discussion, le **président** donne la parole à **Mme Florence Germond**, Directrice des finances et de la mobilité pour présenter les collaborateurs qui l'accompagnent, à savoir, Monsieur Patrick Etournaud, chef du Service des routes et de la mobilité, M. Miguel Oro, chef de section au sein du même service et Madame Eliana Caro, secrétaire, qui prendra les notes de séance.

Discussion générale

Mme Florence Germond désire préciser la différence technique des feux de signalisation entre les villes de Genève et Lausanne : Au contraire de Lausanne, Genève n'utilise pas ou très peu d'appareillage de détection au sol permettant le comptage de véhicules et facilitant la gestion des carrefours. Néanmoins, ce postulat est intéressant et donne à réfléchir pour aller plus loin dans l'amélioration de la fluidité du trafic.

A ce titre, la parole est donnée à **M. Miguel Oro**, afin de présenter les éléments du Service des routes et de la mobilité :

La présentation imagée (*cf annexe*) met principalement en évidence les points suivants :

- le nombre d'installations de signalisation lumineuse à Lausanne et le nombre de carrefours ;
- les alternatives aux feux de signalisation ;
- la densité élevée des transports publics en Suisse ;
- les objectifs de sécurisation ;
- quelques exemples de lieux à Lausanne où des feux ont été supprimés ;
- la différence avec Genève, Neuchâtel et Fribourg, villes qui ne possèdent pas de détection au sol, comme c'est le cas à Lausanne. Ce dernier point, essentiel, est relevé par **M. Patrick Etournaud** ;
- les techniques de gestion du trafic utilisées hors de nos frontières notamment au Pays-Bas et en France.

Un commissaire qui indique avoir partagé l'expérience du postulant notamment à la place de l'Ours, se dit favorable à ce postulat, surtout si celui-ci s'inscrit dans un objectif de modération du trafic.

Un autre commissaire précise que le renvoi ou non de ce postulat doit se baser sur la volonté et la faisabilité de ce projet d'après des éléments concrets et du point de vue de chacun des participants. Pour sa part, il est favorable au renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Une commissaire remercie son préopinant d'avoir engagé la discussion vers une résolution de manière aussi efficace. Elle constate que le fait de passer les feux à l'orange clignotant change les habitudes des automobilistes, les rendant plus attentifs. Les différentes mesures de modération du trafic dans les zones qui s'y prêtent lui paraissent également une bonne alternative. Tout en confirmant sa position favorable au renvoi à la Municipalité, elle suggère que d'autres postulats traitant plus ou moins du même sujet soient considérés en même temps que celui-ci.

Le postulant désire souligner que son postulat s'inscrit dans un objectif de fluidité globale, autant pour les voitures que pour les piétons et les vélos.

Un commissaire se dit favorable à prendre des mesures pour fluidifier le trafic mais plutôt dans l'idée de conserver les feux selon les besoins, par exemple en les faisant clignoter de nuit, ce qui réduirait également les nuisances. Il cite un autre postulat allant dans ce sens et suggère à son tour qu'il soit traité en même temps que celui-ci.

Un autre commissaire abonde dans le sens de ce qui a été discuté. Il apprécie l'idée du renvoi de ce postulat et que celui-ci soit assimilé à d'autres textes ayant fait l'objet du même thème. Ayant pu constater lui-même une amélioration de la fluidité du trafic, il fait toutefois remarquer que dans le cas de la place de l'Ours, la suppression des feux a généré un sentiment d'insécurité pour les deux-roues ainsi que l'hésitation de certains automobilistes. Selon lui, un giratoire aurait été plus opportun à cet endroit. Il demande que les questions de visibilité et de sécurisation pour tous fassent partie intégrante du projet.

Une commissaire revient sur la présentation qui traite essentiellement de sécurité et de fluidité. Pour sa part, elle désire souligner la question des nuisances sonores relatives aux arrêts et redémarrages, particulièrement pénibles pour les riverains, et demande que ce point soit pris en compte dans le cadre de ce postulat, s'exprimant également de manière favorable à son renvoi.

Un commissaire exprime tout d'abord sa satisfaction quant au travail effectué par la Ville pour la gestion du trafic et cite en particulier les boucles de détection qu'utilise Lausanne dans le cadre des feux de signalisation. Il exprime son accord pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Toutefois il désire relever les gros problèmes d'engorgement du trafic subsistant dans les grands axes, même là où il n'y a pas de feux de signalisation.

Un autre commissaire partage ce qu'il a pu constater au carrefour de la Blécherette, en réponse aux préoccupations quant à la sécurité, exprimées plus haut : malgré la taille importante de ce carrefour, tous les usagers sont incités à faire preuve d'une attention majeure.

Mme Florence Germond prend acte des positions exprimées par les participants et assure que leurs observations rejoignent celles du Service des routes et de la mobilité, qui effectuera un travail sur la thématique abordée aujourd'hui. Mme la Municipale mentionne en parallèle le projet de gestion centralisée du trafic d'agglomération, en collaboration avec d'autres communes, qui doit permettre de gérer de façon optimale les flux de trafic en cas de manifestations ou d'événements particuliers. Elle précise que ce dispositif, soutenu par l'Etat, ne pourrait être mis en place si tous les feux venaient à être supprimés. Néanmoins ceci n'empêchera pas la Municipalité d'effectuer un travail allant dans le sens de ce postulat. Elle fait également référence à d'autres postulats dont les objectifs sont identiques à celui-ci et espère pouvoir y répondre en même temps s'ils sont tous renvoyés à la Municipalité.

Un commissaire évoque l'importance d'une campagne de communication au public, dans le cas où la suppression de feux de signalisation deviendrait systématique, afin de faciliter le changement d'habitudes auquel les usagers devront faire face.

La parole n'étant plus demandée, **le président** soumet la prise en considération du postulat de **M. Mathieu Maillard et consorts** au vote des commissaires.

La Commission accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Mathieu Maillard et consorts à la Municipalité par :

- **7 voix pour**
- **0 voix contre**
- **3 abstentions**

La séance est levée à 17h25.

Suppression des feux

Références dans le domaine



Contexte à Lausanne

- Conseil communal: postulat de M. Maillard
 - Moins de feux rouges pour plus de fluidité?

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : **Moins de feux rouges pour plus de fluidité ?**
Postulants : Mathieu Maillard, conseiller communal PLR
 Xavier de Haller, conseiller communal PLR

Ce postulat se fonde sur un constat que tout le monde peut faire : la Ville de Lausanne est engorgée au niveau de son trafic routier, spécialement aux heures de pointe où la circulation est extrêmement difficile.

Plusieurs raisons l'expliquent, notamment les différents travaux d'envergure que la Municipalité a lancés et qui ont pour but de concrétiser la mutation de notre ville, en particulier dans le cadre Métamorphose ainsi que l'entretien du réseau existant.

Ces différents chantiers, nécessaires, amènent des perturbations dans le trafic. Toutefois, ils nous ont permis de constater qu'à plusieurs endroits de notre cité, les feux ont, par obligation, dû passer à l'orange clignotant, ramenant les règles de la circulation aux règles de base, « priorité de droite » et « céder le passage » en tête. Nous pouvons citer notamment les carrefours de la place de l'Ours ou celui sis devant le Parc Mont-Repos (les travaux viennent de se terminer), où la mise à l'orange rend le trafic plus fluide et les automobilistes plus attentifs.

On a pu également lire que le Canton de Genève avait fait les mêmes constats que les postulants et allait tenter l'expérience que nous demandons.

Ce constat nous amène donc à proposer à la Municipalité d'étudier sérieusement la possibilité de supprimer un certain nombre de feux de signalisation lorsque la sécurité, notamment piétonne, le permet. Ceci dans le but, non d'augmenter le trafic routier, mais bien de le fluidifier pour des raisons tant de confort des usagers que de baisse des nuisances sonores et écologiques.

Fort de ce constat, en lien avec les priorités du programme du PLR, les postulants demandent que la Municipalité :

- réalise un état des lieux des feux de signalisation dont l'utilité n'est pas sécuritaire ;
- étudie l'opportunité de supprimer les feux de signalisation n'apportant pas de plus-values sécuritaires et de les remplacer par des « céder le passage » et des « stop » aux endroits où cela semble approprié ;
- tente de fluidifier le trafic routier en ville de Lausanne.

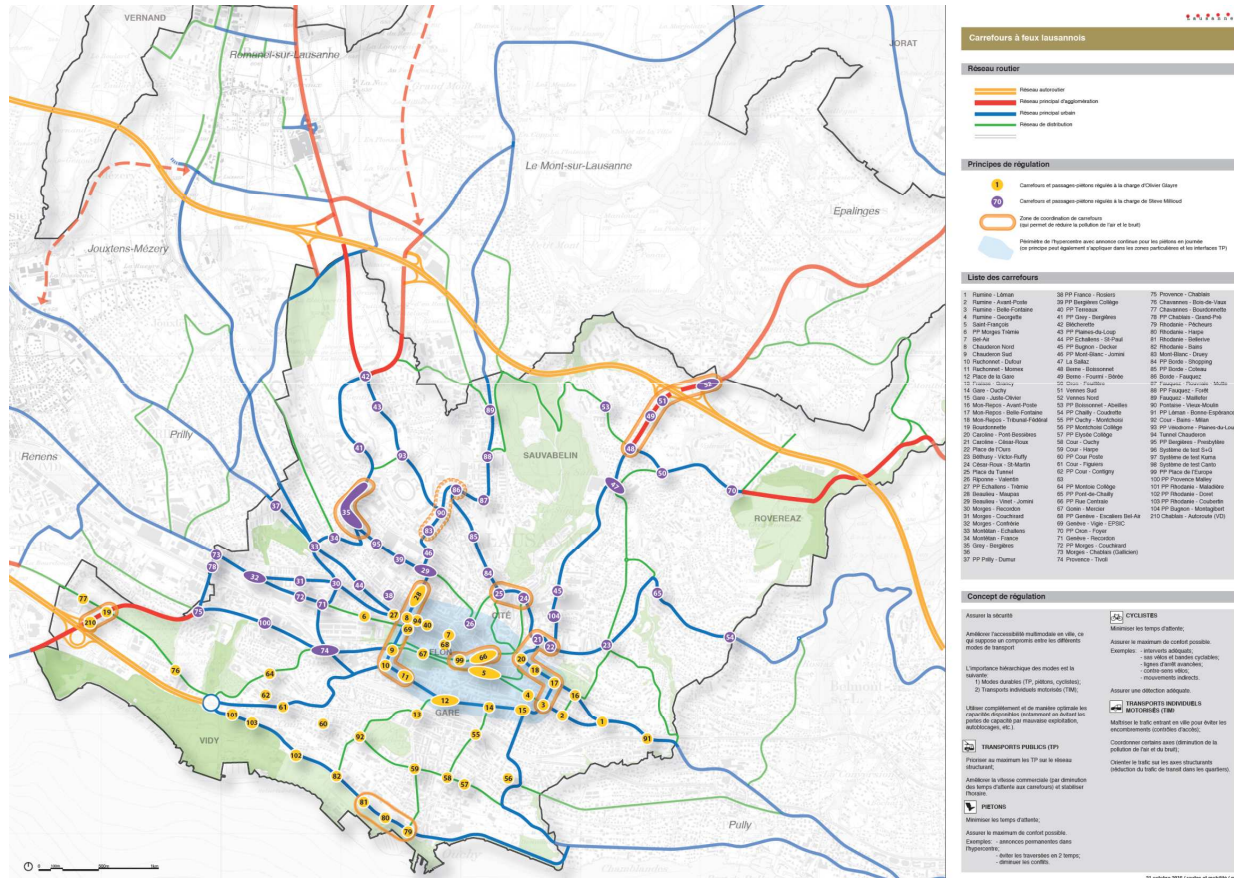
Lausanne, le 22 mai 2017

Pour le groupe PLR :

Mathieu Maillard

Xavier de Haller

Installations de signalisation lumineuse



105 installations

- 70 carrefours
- 35 passages pour piétons

Stratégie de régulation

- Les signaux lumineux sont un outil efficace et utile parmi d'autres (giratoires, cédez-le-passage, aménagements, etc.)
- Le fonctionnement des feux s'appuie d'abord sur:
 - une stratégie globale (hiérarchie et maîtrise des flux)
 - sur une programmation fine tenant compte du contexte local (écoles, EMS, hôpitaux)
 - volontarisme
 - priorité aux TP

Concept de régulation

Assurer la sécurité

Améliorer l'accessibilité multimodale en ville, ce qui suppose un compromis entre les différents modes de transport

L'importance hiérarchique des modes est la suivante:

- 1) Modes durables (TP, piétons, cyclistes);
- 2) Transports individuels motorisés (TIM);

Utiliser complètement et de manière optimale les capacités disponibles (notamment en évitant les pertes de capacité par mauvaise exploitation, autoblocages, etc.)



TRANSPORTS PUBLICS (TP)

Prioriser au maximum les TP sur le réseau structurant;

Améliorer la vitesse commerciale (par diminution des temps d'attente aux carrefours) et stabiliser l'horaire.



PIETONS

Minimiser les temps d'attente;

Assurer le maximum de confort possible.

Exemples: - annonces permanentes dans l'hypercentre;
- éviter les traversées en 2 temps;
- diminuer les conflits.



CYCLISTES

Minimiser les temps d'attente;

Assurer le maximum de confort possible.

Exemples: - interverts adéquats;
- sas vélos et bandes cyclables;
- lignes d'arrêt avancées;
- contre-sens vélos;
- mouvements indirects.

Assurer une détection adéquate.



TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS (TIM)

Maîtriser le trafic entrant en ville pour éviter les encombrements (contrôles d'accès);

Coordonner certains axes (diminution de la pollution de l'air et du bruit);

Orienter le trafic sur les axes structurants (réduction du trafic de transit dans les quartiers).

Stratégie de régulation

- Forte présence de feux en Suisse pour cause densité élevée de transports publics



Objectif général en terme de mobilité -> améliorer la sécurité

- en réaménageant certains axes ou secteurs ponctuels;
- en abaissant les vitesses;
- en aménageant des zones modérées;
- en mixant les usages;
- en renforçant la signalisation verticale et au sol;
- en responsabilisant les usagers.

- d'autres approches (Pays-Bas)
 - en supprimant toute la signalisation verticale et au sol;
 - en supprimant tous les feux de signalisation.

Drachten



© Friso Gentsch/picture-alliance/dpa

Exemples de suppression de feux: Lausanne

- Giratoires Ouest et Est de la place de la Gare
 - Complexité des feux proches d'un giratoire
- Passage pour piétons Dufour – Belvédère
 - Aménagement d'un giratoire
- Passage pour piétons Sallaz Collège
 - Aménagement de l'avenue de la Sallaz
- Passage pour piétons Cour-Montoie
 - Aménagement d'un seuil et complexité des feux proches d'un giratoire

- Ruchonnet – Savoie (projeté)
 - Mesure d'accompagnement aux axes forts



Feux supprimés au PP Dufour-Belvédère

Exemples: Suisse

- Genève: suppression de plusieurs feux sur 25 carrefours, remplacés par des cédez-le-passage (fonctionnement inadapté)
- Neuchâtel: suppression ponctuelle de feux, mais non systématique (idem Lausanne)
- Bâle: réflexion en cours

The screenshot shows a news article from the website '20 minutes'. The article is titled 'L'Etat va supprimer des dizaines de feux rouges' (The state will remove dozens of red lights) and is dated 28 April 2017. The author is David Ramseyer. The article discusses the removal of traffic lights in Geneva to improve traffic flow. Below the text is a photograph of a busy city street at night with cars and a bus. At the bottom of the article, there is a 'Recommander' button and a small '454' counter.

Exemple: Drachten – Pays-Bas

- Drachten: ville sans feux et sans signalisation verticale et au sol
- On évoque les termes de shared space et/ou ville nue



Exemples: Paris, Bordeaux, Nantes – France

- Paris, Bordeaux et Nantes: ont commencé ou vont commencer à supprimer des feux pour améliorer la sécurité, fluidifier le trafic, rendre plus attentifs les conducteurs, diminuer les temps d'attente, etc.

Fin des feux rouges : trois questions sur une expérience qui tient la route

Plusieurs villes, comme Nantes, Bordeaux et bientôt Paris, ont décidé de retirer les feux tricolores pour fluidifier le trafic et améliorer la sécurité.



Un feu tricolore sur les Champs-Élysées à Paris, le 23 septembre 2015. (MAXPPP)